



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 novembre 2017

Le mardi 14 novembre 2017 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 8 novembre 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille
Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS

Commune d'Andilly
M. Gérard Lacroix (suppléant)

Commune de Cercier
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex
M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles
M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, M. Louis JACQUEMOUD, Mme Catherine CHALLANDE,
Mme Dorine PEREZ, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat
M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune le Sappey
Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise
M. André VESIN

Commune de Menthonnex en Bornes
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux
M. Jean-François VERNON

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

M. Gilles PECCI, Commune d'allonzier la caille
Mme Brigitte CARLIOZ, M. Frank GIBONI, Commune de Cruseilles
M. Jean-Marc BOUCHET, Commune de Villy le Bouveret

Absents :

M. Michel de REYDET, Commune d'allonzier la Caille
M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex
M. Louis-Jean REVILLARD, Commune de Cruseilles
Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 24

&&&

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017 à approbation.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Louis Jacquemoud a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président remercie M. Pierre Gal de sa présence, et excuse M. le Sous-Préfet, Mme Christine Megevand, M. Julian Martinez et Mme Dominique Alvin.

Avant de commencer la séance, M. Adel KARMOUS du Cabinet Stratorial présente le régime de la fiscalité professionnelle unique.

Son exposé est joint au présent compte rendu.

Sa présentation donne lieu à des demandes de précisions et des échanges sur les incidences de ce changement de régime fiscal, notamment sur le maintien de la DGF bonifiée héritée de la période district durant laquelle le groupement connaissait un niveau d'intégration très élevé.

Dans les relations avec les communes, le dispositif se caractérise par une neutralisation des effets que ce soit en recettes (reversement de la part de fiscalité professionnelle transférée) ou en dépenses (transferts de compétences), le cas échéant avec une délibération (neutralisation du FPIC) les 2 années suivant le changement de régime fiscal.

Le président indique qu'il présentera une délibération lors du conseil communautaire du 19 décembre.

M. le président remercie M. Adel KARMOUS de son intervention.

Délibérations

FINANCES

1. **CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES D'ANDILLY, DU SAPPEY ET DE VILLY LE BOUVERET, *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. Joël Louveau explique que cette délibération concerne 3 communes ; Andilly, le Sappey et Villy le Bouveret.

Pour Andilly, la convention de 2005 faisait porter à la CCPC 42 % des charges ; Depuis, la CCPC a réalisé une extension, installé un bungalow et des appartements en salles de classes. A ce jour, la CCPC dispose de 80 % de surfaces du bâtiment Jules Ferry ; de ce fait, le ratio des surfaces est porté à 94 % pour la CCPC en valorisant les espaces équipés d'un chauffage électrique et 6 % pour la commune ; Il est à noter également que, dans un souci de bonne gestion et compte tenu de la répartition des surfaces, il est proposé à la commune que la CCPC reprenne la chaudière au fuel en gestion et que compte tenu de la modicité des sommes en jeu, d'établir un nouveau forfait en tenant compte de la nouvelle répartition des surfaces.

M. Joël Louveau précise que ces conventions vont simplifier les démarches administratives et comptables.

M. François Richer interpelle M. Gérard Lacroix sur la chaudière d'Andilly ; des travaux sur les réseaux de chauffage ont été effectués il y a 2 ou 3 ans.

Pour le Sappey, lors de l'été 2016, la CCPC a installé un bungalow d'une surface de 90 M2 dans la cour de l'école. Il précise néanmoins qu'à défaut d'indications précises relative au surcoût de consommation électrique, il est proposé d'établir un nouveau ratio de répartition des surfaces qui s'établit à 55 % pour la CCPC et 45 % pour la commune.

Pour Villy le Bouveret, M. Joël Louveau précise que la nouvelle école ne compte pas d'espaces partagés et les compteurs d'énergie ont tenu compte de l'usage des surfaces évitant ainsi toute refacturation, hormis pour la chaudière au gaz ; par conséquent, il est proposé à la commune d'établir une convention par laquelle la CCPC facturera à la commune la consommation de gaz correspondant à son usage, et l'entretien et les petites réparations de la chaudière au prorata de sa consommation.

M. Joël Louveau précise que ces conventions ont reçu l'aval des communes concernées.

2. **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R., *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. le président propose de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre du projet du mur d'escalade du projet du gymnase et du parking souterrain liés au futur gymnase communautaire.

3. **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. ET DE L'AGENCE DE L'EAU, *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. le président propose de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR et de l'agence de l'eau dans le cadre de la sécurisation du réseau d'eau potable sur la commune de Cercier.

4. **PROCES-VERBAL CONSTATANT LA RESTITUTION DU STADE DE VILLY LE PELLOUX *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. le président rappelle qu'au cours du conseil du 17 octobre dernier, le conseil communautaire avait approuvé un procès-verbal de mise à disposition du stade à Villy le Pelloux ; Or, la commune de Villy le Pelloux étant propriétaire du tènement concerné, la CCPC doit établir un procès-verbal de restitution et non une mise à disposition.

5. PROGRAMME LEADER USSES & BORNES FONCTIONNEMENT DU GAL USSES & BORNES ANNEE 2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Michel Vincent explique qu'il s'agit d'un plan de financement pour l'année 2018, avec l'aide d'une subvention européenne, et du conseil départemental de la Haute Savoie.

TOURISME

6. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BISTROT DES PONTS A L'EPIC ALTER ALPA TOURISME, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. André Vesin explique que l'office de tourisme Alter Alpa a installé son siège au bistrot des Ponts à Cruseilles. Il exerce ses missions et développe ses activités touristiques liées à la promotion des territoires de la CCPC et de la CC Fier et Usse.

RESSOURCES HUMAINES

7. TABLEAU DES EFFECTIFS 2017 **VOTEE A L'UNANIMITE**,
M. Joël Louveau explique qu'il s'agit d'une délibération prise tous les ans.
8. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES - ANNEE 2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Joël Louveau informe que suite à un mouvement de personnel et à la réussite d'un examen professionnel, il est nécessaire de transformer ces postes.
9. CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES, **VOTEE A L'UNANIMITE**
Messieurs Joël Louveau et le Président précisent qu'un avenant sur les contrats d'assurance des risques statutaires avait été approuvé deux mois auparavant, avec une majoration importante et qu'il a été précisé à l'époque que la CCPC essaierait de souscrire à un groupement de commandes auprès du Centre de Gestion 74. La consultation du Centre de Gestion 74 sera lancée en 2018.
Le contrat actuel relatif aux assurances des risques statutaires a été signé avec ASTER.

PISCINE DES EBEAUX

10. PISCINE DES EBEAUX CONVENTION D'UTILISATION DU BASSIN PAR LA FERME DE CHOSAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**
11. PISCINE DES EBEAUX CONVENTION D'UTILISATION DU BASSIN PAR L'ASSOCIATION « EQUILIBRE, SPORT ET SANTE », **VOTEE A L'UNANIMITE**
12. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DES EBEAUX AU PROFIT DU CODC POUR LA SAISON 2017-2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Bernard Saillant précise qu'il s'agit de 3 conventions permettant l'utilisation du bassin d'apprentissage de la piscine des Ebeaux à compter du 25 septembre 2017 jusqu'au 31 mai 2018.

SCOLAIRE

13. CERCIER : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LE NETTOYAGE DE L'ECOLE, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Bernard Saillant précise que la convention arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement sans changement.

MARCHES

14. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE DE CRUSEILLES AVENANT N°3, **VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

M. Joël Louveau précise qu'à la demande du prestataire, il s'avère nécessaire de modifier les périodes 2 et 3. Le marché n'est pas modifié économiquement, le montant maximum du marché demeure de 900 000 € HT sur les 3 ans.

15. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT N°4 AU MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES, **VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

M. François Richer rappelle qu'un marché public à bon de commande relatif au nettoyage des bâtiments communautaires a été conclu avec la société Steam multiservices ; un avenant s'avère nécessaire pour prendre en compte la modification du temps scolaire et l'augmentation des surfaces pour les écoles d'Andilly et de Cuvat

Questions diverses

M. le Président précise les futures dates de réunion :

- Bureau : le 5 décembre 2017 à 19 heures à la mairie d'Allonzier la Caille

- Conseil communautaire : le 19 décembre à 18 heures 30 avec la venue de la Directrice de l'EHPAD et de Monsieur Chaumontet, Maire de Groisy, précédé d'un bureau à 17h30 relatif à la GEMAPI avec Mme Aurélie RADDE du Smecru.

M. Xavier Brand interpelle M. le Président sur l'article de presse dans le Messenger de la semaine dernière relatif à la commune de Cernex ; M. le président répond qu'il a reçu à son tour le journaliste pour un droit de réponse qui paraîtra dans la prochaine édition.

M. Louis Jacquemoud explique aux membres du conseil communautaire qu'une réunion a eu lieu le 9 octobre dernier à l'EPF ; des élections en interne ont eu lieu, deux nouveaux vice-présidents ; il souligne que si des dossiers concernant la CCPC doivent être présentés et défendus lors de ces réunions, il serait opportun qu'une communication lui soit faite en amont. Il souligne également qu'il a été mis en place une foncière dont l'objet est la constitution, la gestion et l'exploitation d'un portefeuille immobilier. Il peut s'agir de tout bien foncier et/ou immobilier, doté d'une affectation commerciale, industrielle, d'exploitation, d'habitation, etc., ce que fait actuellement Teractem. La foncière opère à tous les niveaux pour valoriser, commercialiser et entretenir son patrimoine et fait ainsi intervenir de nombreux corps de métiers et notamment de l'immobilier. Il précise que la CCPC est l'un des principaux territoires bénéficiant des interventions de l'EPF.

M. Christian Bunz informe également que, suite aux différentes remarques exprimées lors du conseil précédent concernant la déchetterie, une enquête sera organisée les samedis matin ; une réflexion sera également menée sur les horaires de celle-ci.